Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 28 (1982)

Heft: 7

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFFAIRES FEDERALES

Un Genevois nommé ambassadeur de Suisse en Italie

M. Gaspar Bodmer, un Genevois âgé de 51 ans, a été nommé ambassadeur de Suisse en Italie. Actuellement chef de la mission suisse à Buenos-Aires, M. Bodmer succède à Rome à M. Antonio Janner qui prendra sa retraite, a encore indiqué le Département fédéral des Affaires étrangères.

Né en 1931 à Zurich, originaire de Zurich et Cologny (Ge), M. Bodmer a effectué ses études universitaires à Genève et à Yale (USA). Il les a terminées avec la licence ès sciences politiques et le diplôme de l'Institute of Finance (New-York City). Entré en 1957 au service du Département fédéral des Affaires étrangères, il a été affecté à titre de stagiaire à Berne et à Bonn. Attribué en 1958 au service économique et financier, il a été transféré en 1961 à la Délégation suisse près de l'OCDE, puis à La Haye en 1963 et à Londres en 1964. De retour à Berne en 1969, il est entré à la section des Nations Unies et des Organisations internationales dont il a pris la direction en 1971, en qualité de Chef de section diplomatique. En 1973, M. Bodmer a été transféré à Paris. En 1978, le Conseil fédéral l'a nommé Ambassadeur en Argentine, au Paraguay et en Uruguay, avec résidence à Buenos-Aires.

Conseil fédéral : Nominations à la Commission consultative italo-suisse pour les questions culturelles

Le Conseil fédéral a procédé récemment à la nomination des membres de la délégation suisse à la Commission consultative italosuisse pour les questions culturelles. M. Antonino Janner, ambassadeur de Suisse à Rome, a été nommé ad personam chef de la délégation. M. Frédéric Dubois, directeur de l'Office fédéral de la Culture, fera office de suppléant. Le canton du Tessin sera représenté par le conseiller d'état Carlo Speziali et par le père Giovanni Pozzi, professeur de littérature italienne à l'université de Fribourg. MM. Remo Maurizio, professeur à l'école secondaire de Vicosoprano et Remo Fasani, professeur de littérature italienne à l'université de Neuchâtel, représenteront le canton des Grisons.

La Commission consultative a été instaurée à Berne, le 28 janvier dernier, par signature d'un protocole entre les Gouvernements italien et suisse. Elle est notamment chargée de promouvoir les relations culturelles des cantons du Tessin et des Grisons avec les régions de la Lombardie et du Piemont.

Deux maisons de maître pour les hôtes du Conseil fédéral

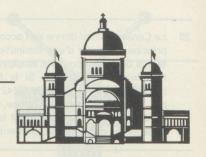
« C'est en sa résidence du Lohn que le Conseil fédéral a recu son illustre hôte ». « Un dîner a été offert en l'honneur de l'hôte du Conseil fédéral à la maison von Wattenwyl ». Lorsque notre Gouvernement reçoit un hôte étranger, vous lisez souvent l'une de ces phrases dans les comptes rendus des journaux. Mais saviez-vous que la résidence du Lohn et la maison von Wattenwyl sont deux joyaux historiques dont la Confédération a hérités et dont le Conseil fédéral a l'usage exclusif pour recevoir et loger les personnalités étrangères qui se rendent en visite en Suisse ? Saviez-vous que quatre fois l'an, pas plus, vous avez la possibilité de visiter l'une ou l'autre de ces pro-

La résidence du Lohn se trouve à Kehrsatz, à quelques kilomètres de Berne, alors que la maison Béatrice von Wattenwyl est située en pleine ville de Berne, à la Junkergasse. Toutes deux sont classées monuments historiques. Elles sont tout à fait représentatives des anciennes propriétés des familles patriciennes de la ville fédérale. Spacieuse, avec son parc et ses jardins, la résidence du Lohn permet de loger des hôtes pour la nuit. A la maison von Wattenwyl par contre, il n'y a pas trop de place, si bien que le Conseil fédéral ne l'utilise que pour des réceptions.

C'est l'Office fédéral des constructions qui est chargé de l'entretien des propriétés privées de la Confédération. Si on ne révèle pas ce que cela coûte chaque année, on rappelle qu'il s'agit de monuments historiques. Des monuments qu'il est possible de visiter, mais très rarement : le Lohn n'est accessible au public que chaque premier dimanche aprèsmidi des mois de juin et septembre. La maison von Wattenwyl peut être visitée chaque premier samedi après-midi des mois de juillet et octobre. A part cela, seul le Conseil fédéral a l'usage des deux propriétés.

D'où viennent-elles ?

La résidence du Lohn fut construite par l'architecte Carolus Ahasver von Sinner (1754-1821) pour la famille von Tscharner. En 1897, les héritiers de cette famille vendent la propriété à l'historien de droit Emil Welti-Kammerer, fils du conseiller fédéral Emil Welti. En 1942, la veuve de l'historien lègue



ce bien à la Confédération. C'est alors une propriété plus ou moins bien entretenue et qui n'est absolument pas adaptée à l'usage auquel on la destine : réception et logement des hôtes étrangers de la Confédération. Il n'y a par exemple qu'une seule salle de bains, la cuisine n'est remarquable que par ses casseroles de cuivre, le chauffage est totalement insuffisant.

A la fin des années 50, l'Office des Constructions entreprend de gros travaux de rénovation. Des moyens importants sont mis à disposition, afin de rendre possible l'utilisation du bâtiment, tout en respectant son historicité. Afin que des hôtes puissent y séjourner à n'importe quelle période de l'année, on procède à toutes les améliorations techniques nécessaires à leur confort. On installe notamment, dans une dépendance, une salle à manger pouvant contenir quarante-deux convives.

Le mobilier des neuf pièces est composé de meubles des différents styles du XVIIIe et XIXe siècles. Il y a aussi quelques meubles Louis XV. Les tableaux qui ornent les parois sont signés de grands maîtres suisses : von Kreidolf, Anker, Tièche, Stähli, Calame, Koller, Amiet, Hodler et Freudenberger. La maison, ses jardins et son parc sont typiques des anciennes propriétés de campagne des familles patriciennes bernoises. La garde de la propriété est confiée à un couple de concierges qui loge dans une dépendance. Le concierge est aussi jardinier et il cultive dans ses serres les fleurs qui servent à la décoration du parc et d'autres bâtiments administratifs de la Confédération.

La maison von Wattenwyl est propriété de la Confédération depuis 1934. Elle ne sert qu'aux réceptions du Conseil fédéral car lors de sa rénovation, en 1957/58, il a fallu tenir compte d'une clause du contrat de donation de 1929. La famille von Wattenwyl avait en effet expressément souhaité qu'on ne touche pas au caractère de maison patricienne de la propriété. Il ne pouvait donc être question d'agrandir des pièces par exemple. Les travaux de restauration n'allèrent d'ailleurs pas sans poser quelques problèmes. Il n'était pas facile de concilier la technique moderne avec un bâtiment érigé entre 1706 et 1710. La maison von Wattenwyl a été cédée à la Confédération richement meublée et décorée. Ameublement et décoration sont en harmonie avec le caractère du bâtiment. Un petit appartement est mis à disposition de la dame qui s'occupe du gardiennage de la propriété. Le Conseil fédéral y offre régulièrement des réceptions en l'honneur d'hôtes

étrangers. Les repas servis à ces occasions, de même que ceux servis au Lohn, sont préparés dans l'un des hôtel renommés de Berne.

Pro Helvetia en 1981 Une très large palette d'activités

Pro Helvetia, fondation suisse de la culture, a contribué en 1981 au rayonnement de la culture suisse. En prélude à son rapport annuel, elle rappelle quels sont les points saillants de ses multiples activités.

En Suisse, Pro Helvetia met de plus en plus l'accent sur l'éducation des adultes. La Fondation rappelle qu'elle a octroyé de nombreux subsides de « démarrage ». Les théâtres et en particulier les théâtres de poche — nombreux et parfois éloignés des grands centres — ont été, pour une part importante, les bénéficiaires. Dans le domaine de la musique et de la littérature, la fondation encourage la création artistique par le moyen de commandes et de subsides. Des subsides de traduction et d'impression apportent en outre un soutien appréciable à la promotion des trois littératures romanches et à la littérature d'expression italienne.

En dehors de nos frontières, Pro Helvetia a soutenu en 1981 de nombreuses manifestations destinées à faire mieux connaître des aspects variés de la vie culturelle. L'année passée, une trentaine d'exposés, concerts et expositions ont eu lieu en Autriche. Au Japon et en Indonésie, deux programmes de films suisses documentaires et de fiction ont été présentés en grande première. Quant aux « espaces 81 » de Paris, qui sont devenus presque une tradition, ils ont été intégralement consacrés à une présentation de l'œuvre de Max Frisch. Dans les domaines du théâtre et de la musique trois grandes manifestations ont reçu l'appui de la fondation : la tournée de l'O.S.R. aux Etats-Unis, la tournée en Italie du Grand-Théâtre de Genève et celle, en Israël, du Schauspielhaus de Zurich.

Dans la perspective d'un futur élargissement de ses activités, la fondation indique par ailleurs qu'elle met au point plusieurs projets dans différents domaines.

Danger de guerre atomique Un Suisse à l'O.N.U.

Si la Suisse songe à son entrée dans l'organisation des Nations-Unies, cette dernière n'a pas attendu sa décision pour solliciter notre pays de manière particulièrement inattendue. En effet, la grande organisation internationale a commandé à un chercheur de l'Université de Zurich, M. Daniel Frei, un rapport sur les dangers de guerre nucléaire, présenté par son auteur au cours de la session de l'O.N.U sur le désarmement qui se tiendra du 7 juin au 9 juillet prochain.

Le quotidien argovien « Aargauer Tagblatt », qui rapporte la nouvelle, indique qu'il y a environ 8 mois que l'O.N.U. a demandé ce rapport à M. Frei. Celui-ci est

maintenant rédigé — avec la collaboration de MM. Wilhelm Mark, expert militaire à la Conférence de Madrid, et Heinrich Buchbinder, député socialiste au Grand Conseil argovien — et compte 350 pages.

La thèse des trois chercheurs va à contrecourant des idées généralement répandues sur la question : selon eux, le danger de querre nucléaire n'est actuellement pas aigu. Le mandat de l'O.N.U. portait, à l'origine, sur les dangers d'une guerre nucléaire survenant « par accident ». Cependant, dans le cours de sa recherche, M. Frei a rapidement abouti à la conclusion que le problème était ainsi mal posé. Il s'agissait plutôt d'évaluer le danger d'un conflit atomique survenant dans le cas « d'une erreur de jugement de l'un des partenaires ». Dans les deux cas, pourtant, la conclusion du rapport est relativement optimiste : dans la situation actuelle, le danger est faible. Essentiellement parce que tant du côté des Etats-Unis que de l'Union soviétique, les systèmes de sécurité empêchent toute bavure.

Si donc pour M. Frei, les dangers d'une guerre nucléaire « involontaire » ont été largement surestimés, ce jugement ne vaut que pour la situation actuelle caractérisée par un équilibre des forces. Pour l'avenir, la situation pourrait changer en cas de déséquilibre des forces en présence. Avant sa prochaine « prestation » à l'O.N.U., M. Frei a eu l'occasion de présenter ses conclusions devant les administrations concernées de Washington et Moscou.

L'école suisse de Naples lutte pour sa survie

L'école suisse de Naples fera tout son possible pour survivre malgré la suppression des subventions fédérales. Elle espère, en ouvrant plus largement ses portes, élargir sa base financière. La survie n'est cependant envisageable que pour autant que la Confédération mette à disposition gratuitement, ou au prix d'un loyer symbolique, le bâtiment qui abrite l'école.

La décision du Conseil fédéral de supprimer les subventions accordées jusqu'ici aux écoles suisses de Gênes, de Florence et de Naples, où le nombre d'élèves suisses ne serait pas assez important, préoccupe les Suisses d'Italie. A Florence et à Gênes, on a déjà décidé la fermeture, faute d'avoir trouvé une nouvelle source de financement. A Naples, on résiste encore.

L'association qui soutient l'école suisse de Naples a élaboré récemment, après un examen approfondi de la situation, une série de propositions à même d'assurer à l'institution une nouvelle forme de financement et de fonctionnement. L'idée de base de ces propositions, qui seront soumises aux instances fédérales compétentes, est de compenser les subventions officielles par l'admission d'un plus grand nombre d'élèves étrangers, de manière à épuiser les possibilités d'accueil de l'école (300 élèves).

Les petits Suisses continueraient cependant à y être admis avec des conditions de faveur, l'école devant rester prioritairement au service de la colonie helvétique. L'association espère que l'on soutiendra ses efforts en lui remettant à titre gracieux ou du moins à un prix très avantageux le bâtiment construit il y a 15 ans avec l'argent de la caisse fédérale. M. Giovanni Corradini, président de l'association, a affirmé à l'ATS que l'école suisse de Naples, fondée en 1839, jouissait d'une excellente réputation. Pour lui, la position du Département fédéral de l'Intérieur est incompréhensible, surtout si l'on tient compte de l'actuelle situation de l'enseignement à Naples. En effet, à la suite du tremblement de terre de l'automne 1980, on manque encore d'écoles dans la région.

Un président romand pour la Nouvelle Société Helvétique

Réuni en assemblée générale ordinaire à Bienne, le Comité central de la Nouvelle Société Helvétique (N.S.H.) a procédé à l'élection d'un nouveau président central en la personne de M. René Retornaz, directeur général de la Fédération Horlogère Suisse. M. Retornaz qui succède à Paul Schaffroth, rédacteur en chef du journal « Bund » de Berne, est né en 1917. Il a fait ses classes et ses études dans le canton de Vaud avant d'entrer en 1947 à la F.H. dont il est devenu le directeur il y a dix ans.

La seconde partie de l'assemblée de la N.S.H. fut consacrée à une conférence suivie de débats donnée par M. Raymond Probst, Secrétaire d'Etat au Département fédéral des Affaires étrangères sur le thème de la situation politique extérieure. M. Raymond Probst a évoqué la détérioration des rapports est-ouest, notamment au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, après le coup de force du 13 décembre dernier en Pologne.

Colloque romand sur le traitement des drogués en milieu pénitentiaire

Le concordat romand sur l'exécution des peines et mesures tiendra à Delémont un important colloque à l'intention du personnel d'encadrement des établissements de détention de Suisse romande et du Tessin sur le thème : le traitement des drogués en milieu pénitentiaire.

Une centaine de personnes, parmi lesquelles les chefs des services responsables de l'exécution des peines des cantons concernés, les directeurs adjoints des établissements pénitentiaires, des médecins, psychiatres, psychologues, aumoniers éducateurs, assistants sociaux, chefs d'exploitation et d'ateliers, gardiens-chefs et geoliers participent aux travaux. Parmi les invités étrangers une personnalité du ministère de la justice à Rome, le directeur général des services pénitentiaires de Lyon, le directeur du centre pénitentiaire du Luxembourg et le directeur de la prison de Gand, en Belgique. Les participants entendront aussi d'anciens drogués.